

Paris, le 10 mars 1959.

CV

DIRECTION
DES ARCHIVES DE FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ARCHIVES DE
FRANCE

à

Service Technique
Circ. AD 59-6

MESSIEURS LES DIRECTEURS DES SERVICES D'AR-
CHIVES DES DÉPARTEMENTS

O B J E T : Feuilles de ménage du recensement de 1946.-
Possibilité d'élimination.

REFERENCE : Mes circulaires des 1er juillet 1946, 10 fé-
vrier 1954 (AD 54-3) et 4 décembre 1956 (AD-
56-32).

Par ma circulaire du 10 février 1954, j'ai eu l'honneur d'attirer votre attention sur l'intérêt que présentaient, en l'absence des listes nominatives de la population, les "feuilles de ménage" du recensement de 1946, et de vous inviter à en assurer la conservation dans vos dépôts.

Depuis lors, deux éléments ont, dans certains départements, modifié la situation en ce qui concerne cette catégorie de documents : d'une part, d'assez nombreuses mairies ont, conformément aux dispositions de la circulaire de mon prédécesseur du 1er juillet 1946, versé aux Archives départementales leurs listes nominatives de ce même recensement de 1946 ; et, d'autre part, à la suite de ma circulaire du 4 décembre 1956, beaucoup d'entre vous ont fait procéder au microfilmage de ces listes nominatives, soit qu'elles fussent conservées aux Archives départementales même, soit qu'elles demeuraient dans les mairies.

Dans ces conditions, il semble inutile de continuer à conserver les "feuilles de ménage", dont l'encombrement est assez considérable, lorsque vous possédez, en original ou en microfilm, les listes nominatives.

Je vous autorise par conséquent à soumettre au visa de la Direction régionale de l'I.N.S.E.E. dont relève votre département et au mien une proposition d'élimination des "feuilles de ménage" du recensement de 1946 pour les communes dont vous possédez les listes nominatives, soit en original soit en microfilms.

.../

Pour le cas où vous posséderiez les listes nominales de toutes les communes du département, il y aurait lieu de conserver les "feuilles de ménage" de quelques communes titre de spécimens.

Charles BRAIBANT.